



Assemblée nationale

# journal des Débats

Deuxième session – 30<sup>e</sup> Législature

Le jeudi 9 mai 1974

Vol. 15 - N<sup>o</sup> 19

Président: M. Jean-Noël Lavoie

TABLE DES MATIÈRES

Visiteurs libanais . . . . .	673
Déclaration ministérielle - Rajustement de l'aide sociale	
M. Claude Forget . . . . .	673
Dépôt de documents	
Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain . . . . .	675
Régie de l'assurance-récolte du Québec . . . . .	675
Questions des députés	
Port de Gros-Cacouna . . . . .	675
Politique linguistique du gouvernement . . . . .	675
Contenants pour eaux gazeuses . . . . .	676
Éleveurs de Matane . . . . .	677
Loisirs socio-culturels . . . . .	679
Embauchage à la baie James . . . . .	680
Courtiers d'assurance . . . . .	681
Placements du premier ministre . . . . .	681
Question de privilège - Question inscrite au feuilleton	
M. Fabien Roy . . . . .	682
Travaux parlementaires . . . . .	682
Ajournement . . . . .	683

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

(Quinze heures dix minutes)

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs!

### Visiteurs libanais

LE PRESIDENT: Permettez-moi, au nom de l'Assemblée nationale, de souligner la présence dans les galeries et de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Habib Kairouz, membre de la Chambre des députés du Liban, ex-ministre du Tourisme du Liban et actuellement président du Conseil du tourisme du Liban, qui est de passage au Québec à l'occasion d'échanges avec notre ministère du Tourisme. Font partie également de la délégation, le consul général du Liban à Montréal, M. Pierre Ziadé, et quelques fonctionnaires du Conseil du tourisme, ainsi que le fils de M. Kairouz.

Affaires courantes.  
Dépôt de rapports de commissions élues.  
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
Présentation de motions non annoncées.  
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.  
Présentation de projets de loi au nom des députés.  
Déclarations ministérielles.

L'honorable ministre des Affaires sociales.

### Rajustement de l'aide sociale

#### M. Claude Forget

M. FORGET: M. le Président, le gouvernement par les gestes qu'il a posés a démontré à plusieurs reprises qu'il se souciait particulièrement de la situation faite aux bénéficiaires de l'aide sociale. La hausse des allocations familiales, intervenue le 1er janvier 1974, représentait pour beaucoup de bénéficiaires un progrès important dans cette voie. Cette mesure faisait elle-même suite à plusieurs ajustements de taux au niveau de l'aide sociale, qui ont fait que, de décembre 1972 à janvier 1974, soit en un peu plus d'un an, la prestation moyenne d'une personne seule est passée de \$95.53 à \$138.46 et celle d'une famille, de \$189.25 à \$229.30. Il s'agit d'une hausse de 45 p.c. dans le premier cas et de 20 p.c. dans le second. On ne saurait donc parler d'un simple processus d'indexation au coût de la vie.

Le phénomène d'inflation, toutefois, est devenu tel qu'il convient de rajuster les barèmes une nouvelle fois, et cela en relation avec l'objectif d'assurer un revenu égal à au moins 100 p.c. des seuils de pauvreté, selon les études du Montreal Diet Dispensary et de certains autres groupes.

Nous estimons maintenant que la base sur laquelle nous avons établi les nouveaux taux de 1974 s'avèrent sous-évalués dans une proportion d'environ 4 p.c.

Pour tenir compte de ce décalage, le gouvernement a décidé de hausser les barèmes, pour les adultes et le premier enfant d'une famille à parent unique, dans cette même proportion de 4 p.c. Jointe au maintien d'un revenu garanti de \$37 par enfant, cette hausse permettra aux bénéficiaires de toucher de \$7 à \$11 de plus par mois, selon la taille des ménages. Cette nouvelle augmentation qui entraînera des déboursés annuels supplémentaires de \$16.6 millions pour l'année en cours — le supplément sera de \$13.9 millions — veut pallier, comme je l'ai déjà dit, le fardeau que la hausse du coût de la vie fait porter sur les bénéficiaires de l'aide sociale.

Elle ne se substituera cependant d'aucune façon à l'indexation annuelle prévue par les règlements pour le 1er janvier prochain et qui sera égale à l'indice des rentes tel qu'établi à ce moment. Il faut donc voir, en l'augmentation annoncée aujourd'hui, une augmentation réelle et permanente du taux au profit des bénéficiaires.

LE PRESIDENT: Le député de Saint-Jacques.

M. CHARRON: M. le Président, cette déclaration ministérielle survient à un moment où, à la commission permanente des affaires sociales, nous achevons, à peu près, nous entendons finir cet après-midi, l'étude de la loi et des règlements de l'aide sociale. La modification qu'annonce le ministre, bien sûr, va dans le sens — et je peux faire état des discussions depuis mardi dernier sur ce sujet — des différentes prises de position de l'Opposition officielle et des demandes répétées de rajustement de ce barème de l'aide sociale que nous jugions depuis longtemps insuffisant.

M. le Président, si cette position va dans le sens des remarques de l'Opposition officielle, elle ne saurait la satisfaire complètement, parce que, d'une part, ce rétablissement subit et imprévu à l'aide sociale ne remplit pas entièrement l'immense fossé que la hausse du coût de la vie, de 9 p.c. en 1973 et d'un taux à peu près équivalent en 1974, a représenté pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les 4 p.c. additionnels — je l'admets, la hausse prévue au règlement, le 1er janvier 1975, aidera à nouveau à améliorer le revenu — ne suffisent pas à compenser le coût de la vie, en particulier dans le secteur alimentaire, qui doit constituer quelque 50 p.c. des dépenses de ces familles.

Ce n'est donc qu'un ajustement — mais inadéquat — à l'inflation dont le gouvernement est le premier à bénéficier, comme chacun le sait, et dont ces personnes sont les plus dures victimes.

M. BOURASSA: J'ai démontré le contraire hier.

M. CHARRON: Cette hausse subite et inattendue des barèmes de l'aide sociale ne saurait réparer l'injustice qui a été commise à l'égard des bénéficiaires de l'aide sociale au moment où cette Chambre a voté la hausse des allocations familiales en décembre dernier.

Vous vous rappellerez, M. le Président, que les bénéficiaires de l'aide sociale ont été les seules personnes du Québec à ne pas profiter pleinement de la décision de l'Assemblée nationale d'augmenter les allocations familiales. En effet, si l'ensemble des familles québécoises, pour le premier enfant, ont pu bénéficier des \$15 d'allocations, soit \$12 provenant du gouvernement fédéral et \$3 provenant du gouvernement québécois, si les fils de juges à \$33,000 par année ont bénéficié pleinement des \$15 d'augmentation, si les fils de députés, les fils de professionnels, les fils d'ouvriers syndiqués et protégés ont pu bénéficier pleinement de ces \$15, ça n'a pas été le cas pour les bénéficiaires de l'aide sociale puisque cette nouvelle allocation familiale avait incité le ministre à réduire les prestations d'aide sociale en conséquence, disait-il, de toutes sortes de raisons d'ordre économique. Vous vous rappellerez, M. le Président, que l'Opposition officielle avait, à la fin de la session de décembre dernier, présenté une motion de blâme à cet effet.

Le geste que pose le ministre des Affaires sociales cet après-midi ne répond donc qu'inadéquatement à la hausse du coût de la vie qu'ont subie ces familles les plus durement touchées par l'inflation galopante dont le Québec est victime actuellement et qu'il n'a pas le moyen de contrôler dans le régime actuel. Plus que cela, il ne réussit même pas à réparer l'injustice qui a été commise en décembre dernier et qui est toujours restée sans réparation, malgré les demandes répétées de l'Opposition encore cette semaine à la commission permanente des affaires sociales.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Rouyn-Noranda.

M. SAMSON: M. le Président, je dois déplorer à ce moment-ci le fait que le ministre n'ait pas cru bon, comme c'est la tradition en cette Chambre, de nous faire parvenir un peu à l'avance une copie de sa déclaration ministérielle.

Toutefois, j'espère qu'à l'avenir nous pourrions bénéficier d'une copie un peu avant que le ministre fasse sa déclaration.

M. le Président, quant à nous, nous n'avons pas été impressionnés du tout par cette déclaration du ministre. Il aurait fallu, pour nous impressionner, que le ministre et ses collaborateurs prennent connaissance de façon objective de nos différentes remarques, de nos différentes demandes et aussi de la motion que nous avons inscrite au feuillet et qui sera probablement discutée d'ici une couple de semaines. Il aurait fallu qu'on prenne connaissance de ça et sour-

tout qu'on pose des gestes en fonction des besoins réels qui existent au Québec.

M. le Président, le ministre nous dit que dans le cas d'une famille, par exemple, il y a une augmentation équivalente à environ 20 p.c. en moyenne. Je vous réitère, M. le Président, qu'après le 1er janvier 1974, il y a eu augmentation des allocations familiales au Canada et au Québec. Je vous réitère, M. le Président, que l'augmentation de ces allocations a dépassé grandement le pourcentage de 15 p.c. Ce qui veut dire qu'au mois de décembre, en même temps que les députés de cette Chambre se prononçaient, après avoir étudié le projet de loi sur les allocations familiales, en faveur d'une augmentation, des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales étudiaient, eux, la possibilité de réduire les allocations sociales dans une proportion visant à faire en sorte que le ministre, le gouvernement aille chercher d'une main ce qu'un autre palier de gouvernement apportait de l'autre à notre population qui doit vivre du bien-être social.

M. le Président, le ministre aurait dû, aujourd'hui, en plus de nous annoncer une augmentation — parce qu'on n'est pas contre une augmentation, mais on est contre le fait que le ministre ait raté l'occasion de donner l'augmentation désirée, et non les petits "candies" qui ne font qu'amuser — nous parler de la possibilité d'une décision visant à rembourser, de façon rétroactive, les assistés sociaux pour les sommes qui ont été diminuées quand il y a eu augmentation des allocations familiales.

En effet, lorsqu'il y a eu augmentation des allocations familiales au Canada, elles ont augmenté pour tout le monde, pour toutes les familles ayant des enfants, qu'elles soient riches ou pauvres. Or, il se trouve que seuls ceux qui doivent vivre des prestations d'allocations sociales ont été pénalisés. Toutes les autres catégories, riches ou pauvres, ont pu bénéficier de l'ensemble de l'augmentation des allocations familiales.

Or, une fois de plus, nous retrouvons malheureusement cette mauvaise philosophie du gouvernement de toujours s'en prendre à celui qui est le moins capable de se défendre dans la société, de toujours s'en prendre au petit. Une fois de plus, le gouvernement a démontré sa façon d'agir. Quant à nous, nous regrettons que le ministre n'ait pas cru bon de nous amener des mesures plus concrètes que celles-là. En pensant aussi au fait que l'on vient de passer un hiver...

Je vois que quelqu'un me fait des signes. On a permis au ministre de dire tout ce qu'il avait à dire et, quant à moi, je pense, M. le Président, que vous allez m'accorder encore une couple de minutes pour que je termine ce que j'ai à dire.

Le ministre aurait dû penser au fait que l'hiver qui vient de se terminer a coûté plus cher que les hivers précédents en chauffage pour les assistés sociaux. Pour ceux dont le coût du chauffage est compris dans le coût du loyer, on sait que le ministère des Affaires sociales, dans

ses barèmes d'allocations de dépense du loyer, inclut le chauffage. Mais, pour tous ceux dont le coût du chauffage n'est pas inclus dans le coût du loyer, le ministère ne paie pas pour le chauffage. Donc, cet hiver, il y a eu de nombreuses dépenses que les assistés sociaux ont dû faire et qui n'ont pas été remboursées. Le ministre, encore une fois, a oublié de penser à ces gens.

Alors, on ne peut dire que ceci en terminant: Nous regrettons, une fois de plus, que le gouvernement se soit défilé devant ses responsabilités.

LE PRESIDENT: Dépôt de documents.

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE PRESIDENT: L'honorable ministre des Affaires municipales.

#### Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain

M. GOLDBLOOM: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport du Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain pour la période de septembre 1973 à mars 1974.

LE PRESIDENT: L'honorable ministre de l'Agriculture.

#### Régie de l'assurance-récolte du Québec

M. TOUPIN: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui le rapport annuel, pour l'année 1973, de la Régie de l'assurance-récolte du Québec.

LE PRESIDENT: Questions orales des députés.

### QUESTIONS DES DÉPUTÉS

LE PRESIDENT: L'honorable chef de l'Opposition officielle.

#### Port de Gros-Cacouna

M. MORIN: M. le Président, le 3 avril dernier, j'ai posé au ministre responsable de l'ODEQ, ainsi qu'au premier ministre un certain nombre de questions au sujet du port de Gros-Cacouna.

Le premier ministre m'avait promis, à ce moment-là, de me communiquer les renseignements nécessaires. C'était le 3 avril dernier, et j'attends toujours les renseignements en question.

Permettez-moi de revenir sur la question et de demander au premier ministre quelles sont les démarches récentes que le gouvernement du Québec a faites pour faire avancer cet important projet.

M. BOURASSA: Le chef de l'Opposition est au courant que j'étais en Europe durant le mois d'avril. Je suis revenu la semaine dernière. Là, il y a eu le déclenchement des élections fédérales. Alors, je vais m'informer auprès de mes hauts fonctionnaires pour voir s'il y a eu des développements.

M. MORIN: M. le Président, en question supplémentaire, est-ce que le gouvernement appuie la participation à ce projet de la compagnie Havre Champlain?

M. BOURASSA: M. le Président, je ne vois pas qu'il soit d'intérêt public, de la part du gouvernement, de se prononcer sur la participation d'une compagnie privée.

M. MORIN: Tout de même, M. le Président, est-ce que le premier ministre, dans le cas, pourrait nous dire s'il y a d'autres sociétés participant aux études d'implantation de ce port?

M. BOURASSA: Je prends avis de la question, M. le Président.

M. MORIN: Bien, M. le Président, j'ai une autre question supplémentaire.

LE PRESIDENT: Dernière.

M. MORIN: Oui. Le gouvernement a-t-il été saisi de la possibilité qu'une sidérurgie de \$500 millions puisse s'installer près de Gros-Cacouna et quel est le rapport entre ce projet et les projets d'expansion de SIDBEC? Est-ce que SIDBEC est au courant? J'ai cru comprendre que ce projet est poussé par le gouvernement fédéral. Si tel est le cas, comment se fait-il que ce soit le gouvernement fédéral et non le gouvernement du Québec qui décide d'implanter une aciérie dans cette région?

M. BOURASSA: M. le Président, je ne pense pas que cette possibilité soit à ce point avancée qu'on puisse en parler aujourd'hui sérieusement.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Saint-Jacques.

#### Politique linguistique du gouvernement

M. CHARRON: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Déjà, depuis quelque temps, des rumeurs courent à l'effet que le conseil des ministres serait finalement

parvenu à une entente sur les fameux projets linguistiques que nous attendons pour ce printemps, et que la décision - du conseil des ministres serait communiquée demain au caucus des députés libéraux.

UNE VOIX: Question!

M. CHARRON: Je veux demander au premier ministre quand il a l'intention de déposer le projet de loi.

M. BOURASSA: M. le Président, c'est vrai que nous avons examiné assez longuement le projet de loi en question. Je dois dire, toutefois, que nous n'avons pas été influencés par l'interview que le député de Saint-Jacques a donnée au journal *Le Devoir*, qu'il a refusé de donner au journal *Le Jour*, qui est pourtant un journal péquiste. Il a préféré donner cette interview au journal *Le Devoir*.

M. MORIN: Répondez donc à la question.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: Non, j'ai trouvé cela...

M. LEGER: C'est la seule place où vous n'avez pas d'actions.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

M. BOURASSA: ... curieux, qu'un député péquiste choisisse le *Devoir* plutôt que le journal *Le Jour*. Probablement qu'il y a des divisions à l'intérieur du parti.

M. CHARRON: Vous voyez qu'on est plus large d'esprit que vous.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: Le projet de loi sera déposé dans une dizaine de jours, très probablement pas la semaine prochaine, mais au début de l'autre semaine. Le débat en deuxième lecture, comme je l'ai dit tantôt à un journaliste de la Presse canadienne, devrait commencer la semaine suivante. Il devrait très probablement y avoir une commission parlementaire où des représentations pourront être faites, pour un certain nombre de jours et, ensuite, le débat à l'Assemblée nationale reprendra.

M. CHARRON: M. le Président, dans la réponse que vient de communiquer le premier ministre, a-t-il fait part, en même temps, à la Chambre que c'est une décision arrêtée du conseil des ministres de procéder à l'audition, en commission parlementaire, des différents témoins qui auront leur avis à exprimer sur ce projet de loi, uniquement après que la Chambre aura adopté, en deuxième lecture, le principe de

ce projet de loi et qu'il écarte donc, si vous me le permettez, M. le Président, la possibilité, que nous avons déjà eue sur d'autres importants projets de loi qui ont été déferés à la commission parlementaire, de les entendre immédiatement après le dépôt, avant même que la Chambre en ait adopté le principe?

M. BOURASSA: Je crois que ça prend — le député et moi, sur ces questions, avons peut-être besoin de conseils — un avis de 30 jours dans le cas de la réunion de la commission parlementaire, après le dépôt en première lecture.

A toutes fins pratiques, si on veut adopter le projet de loi avant l'ajournement, ça élimine cette possibilité.

M. CHARRON: Est-ce l'intention du gouvernement de faire adopter, par l'Assemblée nationale, les trois lectures de ce projet de loi avant l'ajournement d'été?

M. BOURASSA: En principe, oui, M. le Président. Nous allons réunir la commission parlementaire, mais disons que le gouvernement souhaiterait certainement que le projet de loi soit adopté d'ici l'ajournement de l'été.

M. CHARRON: Dernière question additionnelle, M. le Président. Est-ce que le gouvernement a aussi décidé de procéder à l'étude de ce projet de loi tant que la Chambre sera soumise aux règles normales de ses procédures, c'est-à-dire tant que nous siégerons aux heures régulières, autant que possible, et de ne pas soumettre l'étude de ce projet de loi au moment où inévitablement nous connaissons la motion de fin de session du leader du gouvernement?

M. BOURASSA: Comme je le disais tantôt au député, le débat de deuxième lecture pourrait se faire durant toute la dernière semaine du mois de mai. C'est l'intention actuelle du gouvernement, ça peut être sujet à modification. La commission parlementaire pourra se réunir, par la suite, durant quelques semaines, avec un nombre de jours limité pour ne pas éterniser la discussion, puisque ça fait quand même quatre ans que nous parlons de cette question. Quant à la dernière étape, la commission plénière ou la troisième lecture, il est possible qu'à ce moment-là il y ait une situation différente de celle de la deuxième lecture.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Beauce-Sud.

### Contenants pour eaux gazeuses

M. ROY: M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Affaires municipales.

On se rappellera, M. le Président, que le ministère des Affaires municipales avait convo-

que la commission parlementaire des affaires municipales en vue d'étudier un projet de règlement que devrait présenter le ministère concernant les petits contenants. On se rappellera également que cette commission parlementaire a été ajournée sine die. Ma question est la suivante, M. le Président: Est-ce que ce projet de règlement est actuellement prêt? Deuxième question: Est-ce que ce projet de règlement sera annoncé prochainement par le ministre? Troisième question: Est-ce que le ministre compte convoquer à nouveau la commission parlementaire des affaires municipales et de la protection de l'environnement de façon à permettre aux intéressés et aux personnes concernées par ce projet de se faire entendre à nouveau?

M. GOLDBLOOM: M. le Président, puisque nous avons l'intention de convoquer de nouveau la commission parlementaire, je voudrais assurer l'honorable député de Beauce-Sud que nous n'avons pas préparé un texte, que je ne voudrais pas le faire avant d'avoir entendu tous les intéressés, tous les opinants. Nous avons l'intention, quand la commission parlementaire aura étudié les crédits du ministère et sera donc libre d'étudier d'autres sujets, de demander une nouvelle séance pour que les autres mémoires puissent être entendus.

Je voudrais ajouter que j'ai reçu entre-temps deux ou trois documents et j'ai demandé qu'on en fasse la distribution aux députés membres de la commission parlementaire.

M. ROY: M. le Président, question additionnelle. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il a reçu des lettres ou des représentations de l'Association des fabricants d'eau gazeuse, à l'effet que, plus l'adoption de ces règlements retarde, plus les fabricants d'eau gazeuse sont en face d'une voie qui va atteindre tantôt un point de non-retour? En effet, le règlement, que se propose de présenter le ministère des Affaires municipales risque de ne pouvoir être appliqué à cause de déboursés que devront envisager les fabricants d'eau gazeuse au Québec pour parvenir à l'abolition de la cannette.

M. GOLDBLOOM: M. le Président, l'honorable député de Beauce-Sud reconnaîtra que chaque groupe ou même chaque personne qui se présente devant la commission parlementaire, qui nous envoie un mémoire ou une lettre a nécessairement un intérêt au sujet. Cet intérêt est souvent d'ordre économique. Ceux qui voudraient une intervention draconienne du gouvernement, l'abolition pure et simple, le bannissement de certains contenants, visent la protection de leurs propres intérêts économiques, et c'est une chose absolument normale. Mais il y a d'autres intérêts économiques qui n'ont pas encore été défendus devant la commission parlementaire; dès que nous pourrons la convoquer, nous entendrons les autres intéressés et nous arriverons à la meilleure décision possible.

M. ROY: Est-ce que le ministre pourrait donner l'assurance à l'Assemblée nationale que cette commission parlementaire pourra étudier ce projet de règlement avant l'ajournement de la session d'été, comme ça se fait d'habitude, au mois de juillet, de façon qu'il puisse être appliqué au plus tôt?

M. GOLDBLOOM: Certainement, M. le Président.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Matane.

### Éleveurs de Matane

M. COTE: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture rencontrait mardi matin, dans ses bureaux, un groupe d'éleveurs du comté de Matane.

Suite à cette rencontre, il y a eu dans le Devoir un article titré: "Des promesses enregistrées, les opérations Dignité prennent Toupin au mot". Alors, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre pourrait dire à cette Chambre qui assistait à cette réunion et de quoi on y a discuté?

M. TOUPIN: M. le Président...

M. LESSARD: M. le Président, question de règlement. Le député aura l'occasion de poser sa question lors de l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture. Ce n'est pas une question d'urgence.

LE PRESIDENT: A l'ordre! A l'ordre, messieurs! A l'ordre! Sur la question de règlement.

M. COTE: Je m'excuse, M. le Président, mais je ne suis pas comme le député de Saguenay, je n'ai pas une connaissance universelle.

LE PRESIDENT: Je pense bien que s'il fallait, à l'époque de l'étude des crédits, limiter toutes les réponses ayant trait aux crédits, plusieurs questions ne seraient pas acceptables. La latitude a été accordée à tous les membres de cette Chambre. Le ministre de l'Agriculture.

M. TOUPIN: M. le Président, je pensais vraiment que la question allait venir avant et de la part du député de Saguenay. Je ne comprends pas comment il se fait qu'il n'en ait pas parlé non plus à la commission parlementaire, alors que la déclaration avait déjà été faite.

M. LESSARD: M. le Président, parce qu'on m'aurait répondu: Aux crédits du ministère.

M. TOUPIN: M. le Président, effectivement, cette rencontre eut lieu avec le conseil d'administration de l'Association des éleveurs à laquelle

le participait également l'abbé Banville. J'ai participé pendant à peine dix ou quinze minutes à cette rencontre et je n'ai pas eu l'occasion de discuter tellement longtemps avec les gens, parce qu'il fallait travailler aux commissions parlementaires. Les problèmes qui ont été abordés concernaient notamment le rajustement des politiques d'aide au développement des viandes bovines dans cette région de la province de Québec.

Il a été question également de mettre en place un abattoir ou tout autre moyen susceptible d'aider au développement de cette production dans cette région. Évidemment, ce n'est pas l'habitude des ministères, tout au moins pas du ministère de l'Agriculture, de dire immédiatement, "oui" à toutes les demandes qui nous sont faites, parce qu'on passerait notre temps à dire "oui", les demandes venant de toute part et méritant très souvent d'être approfondies sérieusement avant qu'on dise "oui", et encore plus avant qu'on dise "non".

Cette rencontre, d'après tout au moins ce que j'ai entendu dire de la part des membres du comité, le président notamment et certaines autres personnes membres du comité, leur a semblé satisfaisante. On les a écoutés avec beaucoup d'attention, on a regardé le mémoire avec eux sérieusement et je ne comprends pas pourquoi, à une conférence de presse après cette rencontre, après qu'on eut parlé de budget, etc. etc.. Non, il n'a pas été question de budget au cours de cette rencontre, tout au moins pas pendant que j'y étais personnellement.

Je ne sais pas si on dira oui ou non à ces demandes qui nous furent faites, mais on va les étudier avec beaucoup de sérieux. Ce qui m'a frappé aussi dans la conférence de presse qui a été donnée, c'est qu'on avait enregistré, me dit-on, la conversation que j'avais eue l'an dernier avec des membres de l'opération Dignité 2, je pense, alors que je les avais rencontrés le 3 avril à Mont-Joli, quelque chose comme ça. A ce moment-là, je leur avais dit oui à une demande qu'ils m'avaient faite d'augmenter notre intervention dans l'élevage bovin. C'est ce que nous avons fait effectivement: de \$20 que nous donnions avant, nous l'avons augmentée à \$30 pour chaque producteur dont les unités de production étaient en bas de 50, et chaque fois que les unités de production dépassaient 50, on donnait \$5 de plus, soit \$35 par unité.

Pour les groupements forestiers, nous versions aussi \$30 pour les cinquante premières unités mais pour tout ce qui dépassait cinquante unités, cent, deux cents, trois cents et jusqu'à mille unités, on a donné aussi \$35. C'est la seule mesure de cette nature qui fut donnée au Québec, la seule, et c'est cette demande qu'on avait faite à ce moment-là. C'est à celle-là que j'ai répondu, d'ailleurs, et cela a coûté plusieurs dizaines de milliers de dollars au ministère de l'Agriculture et aussi, évidemment, aux autres ministères qui participent aux ententes du développement du Bas-Saint-Laurent.

Une autre demande, par ailleurs, avait été faite, c'était celle de la participation de l'université Laval au projet. On avait posé, à ce moment-là, certains points d'interrogation et on s'était dit: Si c'est possible, nous tenterons de le faire. Mais il ne fallait pas oublier que le ministère de l'Agriculture pouvait offrir les mêmes services que l'université Laval voulait offrir aux groupes en question. Donc, pour économiser un peu d'argent, on a cru devoir ne pas donner suite au projet de l'université Laval mais aller à l'essentiel, c'est-à-dire donner les subventions demandées comme telles par les producteurs. C'est ainsi, tout compte fait, que cela s'est déroulé.

Personnellement, je trouve un peu malheureux — je ne sais pas si c'est pour des fins publicitaires ou si c'est pour éveiller l'opinion publique sur des problèmes qui n'existent pas — qu'on fasse de telles déclarations et qu'on ne dise pas toujours ce qui se passe dans des rencontres comme celles-là.

M. LESSARD: Question additionnelle, M. le Président.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Saguenay.

M. LESSARD: Le ministre peut-il...

DES VOIX: Attendez aux crédits, attendez les crédits.

M. LESSARD: La question a été posée. Question supplémentaire, M. le Président. Je sais que si, moi, je l'avais posée comme question principale, on m'aurait répondu: Aux crédits. Mais comme le député de Matane l'a posée...

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LESSARD: M. le Président, dans le cadre de ce programme d'aide à l'élevage de bovins, est-ce que le ministre pourrait confirmer ou nier l'affirmation des promoteurs selon laquelle en date du 3 avril 1974, alors qu'il les a rencontrés, il aurait promis — donc quelques semaines avant les élections, c'est plus facile dans ce temps-là — une subvention de \$150,000? En relation avec l'échéancier prévu, ces montants n'auraient pas été complètement accordés aux promoteurs.

M. TOUPIN: Non, M. le Président, je ne fais jamais de telles promesses. Je discute avec les gens et je n'ai pas peur, avec les gens, de parler de milliers ou de millions de dollars quand c'est nécessaire qu'on en parle. Mais ce n'est pas parce qu'on dit à un moment donné que le projet peut coûter tant qu'on fait des promesses. Si on interprète toutes les paroles qu'on dit en termes de promesses, alors on va arrêter de parler, c'est bien sûr. On veut continuer à parler sérieusement et on avance des chiffres aussi. Je l'ai dit tantôt et je le répète. On nous avait demandé d'augmenter la subvention pour l'éle-

vage bovin et on nous avait demandé d'introduire, dans l'élevage bovin, les groupements forestiers; c'est ce à quoi nous avons répondu. C'est la seule région de la province de Québec qui bénéficie, au niveau des groupements forestiers, de subventions pour l'élevage bovin. C'est ce qu'on nous a demandé et on pouvait évaluer cela à peu près à \$100,000 ou \$150,000. Cela aurait pu en coûter \$200,000 selon le nombre d'unités que les producteurs ont achetées. Mais, si on en a acheté pour \$100,000 ou pour \$75,000, je leur ai donné seulement ce que ça valait et non pas ce qu'eux pensaient que ça valait.

On s'était entendu sur un montant, donc c'est comme cela qu'on a procédé. Cette année, ils nous demandent de l'augmenter à \$50; ils nous demandent d'y aller pour un deuxième hivernement au lieu d'un seul.

On discute cela sérieusement, et si cela vaut la peine, dans le cadre d'un projet comme le leur, de développer la production bovine en y mettant autant d'argent, on le fera. Mais si cela ne vaut pas la peine de le faire, sur le plan économique... Il faut quand même penser que le ministère de l'Agriculture n'est pas un ministère qui administre nécessairement des mesures sociales. C'est un ministère qui veut bien développer des politiques économiques, mais dans la mesure où on est capable de conclure, au bout du compte, que ces activités ont eu des effets économiques réels, et non pas des effets mi-économiques, mi-sociaux et mi-etc. C'est dans ce cadre qu'on a discuté avec eux. La question des \$150,000 était reliée aussi au programme de l'université Laval, faculté de l'agriculture, je vous l'ai dit tantôt. On n'a pas cru bon donner suite à ce programme, parce que le ministère a des techniciens dont il peut disposer pour aider ces gars à développer cette production. Je me demande pourquoi on ferait double emploi.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Lafontaine.

### Loisirs socio-culturels

M. LEGER: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a certainement été au courant d'une déclaration du ministre des Affaires culturelles qui a confirmé que tout le champ des loisirs socio-culturels du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports ferait partie intégrante de son ministère, dans un avenir rapproché. Est-ce que le premier ministre peut nous affirmer que le conseil des ministres a été saisi du projet du ministre des Affaires culturelles de rapatrier à son ministère les loisirs socio-culturels?

M. BOURASSA: Oui, M. le Président, cela a été discuté.

M. LEGER: M. le Président, étant donné l'absence du ministre des sports, qui est peut-être épuisé à la suite de l'étude de ses crédits pour défendre son point de vue, est-ce que le premier ministre a l'intention, puisque le ministre des sports a dit qu'il s'opposait à cette idée de transfert, de transformer, par une loi, le Haut-Commissariat, qui, actuellement, est formé par arrêté en conseil, en un ministère des sports et loisirs dans un avenir rapproché?

M. BOURASSA: M. le Président, j'ai dit que la question avait été discutée au conseil des ministres. Je dirais la même chose en réponse à la deuxième question, que cette suggestion sera également discutée au conseil des ministres. Je n'admets pas l'affirmation du député de Lafontaine que le ministre responsable des sports est épuisé à cause de l'étude des crédits. Vous vous sentez forts avant d'entreprendre votre nouvelle anticampagne, comme celle que vous avez entreprise, il y a un an et demi, dans une stratégie...

M. LEGER: ... à la campagne des fédéraux.

M. BOURASSA: Cela aussi avait été un beau geste de stratégie, votre anticampagne, il y a un an et demi.

M. MORIN: Encore des enfantillages!

M. BOURASSA: Vous aviez recommandé... Cela fait mal.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! ... A l'ordre! ... A l'ordre! ... A l'ordre! ... Question.

M. LEGER: Alors, est-ce que le premier ministre a l'intention de donner un statut de ministère des sports par législation? Il n'a pas répondu à ma question; il avait commencé, mais il a bifurqué. Est-ce que le premier ministre a l'intention de le faire?

M. BOURASSA: M. le Président, j'ai bifurqué parce que le député de Lafontaine vient de faire une affirmation. Qu'il se souvienne que son parti avait recommandé l'abstention, puis il y avait eu plus de voteurs qu'en 1965, à la suite de cette recommandation.

M. LEGER: Dans la ville de Montréal, il y a eu plus d'abstentions que dans tout le Canada à l'élection de 1968.

M. BOURASSA: M. le Président, on pourrait discuter longuement sur les chiffres, mais tout le monde a été d'accord que votre anticampagne a été un échec lamentable.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

L'honorable député de Rouyn-Noranda.

M. SAMSON: M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable premier ministre. J'espère qu'il pourra me donner une réponse aujourd'hui; sinon, il pourra toujours en prendre avis et consulter belle-maman en fin de semaine !

UNE VOIX: Question.

#### Embauchage à la baie James

M. SAMSON: Je voudrais demander à l'honorable premier ministre s'il est vrai que la Société d'énergie de la baie James a réclamé du gouvernement du Québec l'adoption, par l'Assemblée nationale, d'une loi spéciale relative aux pratiques d'embauchage sur les chantiers de construction de la baie James.

M. BOURASSA: Des propositions ont été faites par la Société d'énergie. Des amendements au code du travail ont été faits. Mais il n'y a pas eu de proposition d'adoption d'une loi spéciale.

M. SAMSON: M. le Président, est-ce que...

M. BOURASSA: Il y a des amendements au code du travail qui ont été proposés au ministre du Travail. Je ne crois pas que l'on puisse considérer cela comme une loi spéciale au sens strict du terme.

M. SAMSON: Disons que je conviens avec le premier ministre que cela prendra l'allure d'une loi, tout simplement si j'ai bien compris ce qu'il m'a dit. Est-ce que le premier ministre est en mesure de nous dire, à ce moment-ci, quelles seront les exigences de la Société d'énergie de la baie James en vue de cette pratique d'embauche? Quelles seront les exigences? Est-ce que l'on peut en connaître le contenu?

M. BOURASSA: Bien, je préférerais prendre avis de la question. Des discussions ont lieu actuellement entre la Société d'énergie de la baie James, le ministère du Travail et mon bureau. Alors, je préférerais prendre avis de la question et répondre au député de Rouyn-Noranda aussi rapidement que possible.

M. SAMSON: M. le Président, je vous l'avais dit que peut-être le premier ministre prendrait avis de ma question !

M. BOURASSA: En avez-vous une sur le fluor?

M. SAMSON: Je voudrais demander au premier ministre s'il peut nous assurer, puisque je comprends qu'il y a peut-être des discussions en cours et qu'il vaut peut-être mieux ne pas le publier pour le moment, que, dans ces discussions, il tiendra compte des nombreuses déclarations qu'il a déjà faites en cette Chambre, à

savoir que la priorité d'embauche sera maintenue pour les régions les plus proches de la baie James, c'est-à-dire la région du Nord-Ouest québécois et du Saguenay-Lac-Saint-Jean?

UNE VOIX: Objection au patronage.

M. BOURASSA: M. le Président, je prends très bonne note de la suggestion du député de Rouyn-Noranda. Je voudrais simplement avoir une confirmation de sa part. Est-ce que c'est vrai qu'il y a eu fluoration dans sa ville, à Rouyn-Noranda?

M. SAMSON: M. le Président, je n'ai pas le droit de répondre au premier ministre. Mais je vais lui demander s'il est prêt à considérer de déposer une loi visant à empêcher la fluoration dans toutes les villes du Québec lorsqu'un référendum aura été tenu sur le territoire. M. le Président, cela fait partie de la question que je viens de poser au premier ministre et, dans sa réponse, il a suscité cette nouvelle question, comme vous le savez. A ce moment-là, il n'y aurait pas eu de fluoration à Rouyn-Noranda, comme il y en a présentement.

M. BOURASSA: Mais est-ce que le député...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: Le député dit qu'il y a eu fluoration à Rouyn-Noranda, où réside le député. Est-ce que le député se rappelle qu'en janvier il a dit que cela ramollissait le cerveau?

LE PRESIDENT: A l'ordre! A l'ordre!

M. SAMSON: M. le Président, je comprends maintenant l'attitude de tous les ministres qui en ont profité pour aller faire plusieurs voyages dans cette région, chacun leur tour, depuis quelque temps.

LE PRESIDENT: A l'ordre, à l'ordre! A l'ordre, messieurs!

Une question additionnelle, l'honorable député de Rimouski.

M. SAINT-HILAIRE: J'aurais une question additionnelle au premier ministre, suite à la question du député de Rouyn-Noranda. Est-ce que, si le gouvernement était prêt à adopter une loi pour favoriser le Lac-Saint-Jean et le comté de Rouyn-Noranda concernant le développement de la baie James, il serait prêt à adopter la même loi pour empêcher les gens des autres comtés de venir travailler sur la Côte-Nord? A ce moment-là, je pense que ce seraient des restrictions assez fortes.

M. SAMSON: M. le Président, j'invoque le règlement. Je pose la question de privilège parce que je me sens directement visé par le député de Rimouski.

J'ai mentionné tantôt — et je voudrais bien qu'il comprenne ça s'il lui est donné de pouvoir comprendre quelque chose — que le premier ministre a, de nombreuses fois en cette Chambre, fait des déclarations à ce sujet, à savoir que priorité d'embauche est donnée aux gens de cette région, qui demeurent dans cette région. C'est cela que j'ai demandé au premier ministre. Est-il prêt à maintenir cette déclaration qu'il a faite à plusieurs reprises?

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. BOURASSA: M. le Président, il n'y a pas de contradiction. Le député de Rouyn-Noranda ne demande pas, à mon sens, une loi sur cette question — pour répondre à la question du député de Rimouski — mais le député de Rouyn-Noranda, à mon sens, demande s'il y a une loi spéciale pour certaines conditions de travail en ce qui a trait aux unités de négociation.

M. SAMSON: En plus.

M. BOURASSA: Il n'est pas question de loi sur la priorité d'embauche. Il est question de loi sur l'application du code du travail dans le territoire de la baie James.

M. SAMSON: D'accord. Mais maintenez-vous vos déclarations? Les maintenez-vous?

M. BOURASSA: Comme toujours! On ne se dédit pas.

M. SAMSON: Toujours? Oui ou non?

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: Bien oui, voyons!

LE PRESIDENT: L'honorable député de Saint-Jacques, question additionnelle.

M. CHARRON: Oui, M. le Président. Je ne veux pas demander au premier ministre s'il veut mettre du fluor dans la baie James. Je veux simplement lui demander si j'ai bien compris, dans sa réponse, qu'il avait pris l'engagement, face à la Société de développement de la baie James, d'apporter des modifications au code du travail.

M. BOURASSA: M. le Président, j'ai dit que des propositions avaient été faites au ministre du Travail là-dessus et que nous en discutons actuellement.

M. CHARRON: Mais il n'y a pas eu, jusqu'ici, engagement du gouvernement?

M. BOURASSA: Tant que le contenu ou le détail de ces propositions n'est pas discuté, il ne peut y avoir d'engagement sur les détails.

LE PRESIDENT: Dernière question, l'honorable député de Montmagny-L'Islet.

### Courtiers d'assurance

M. GIASSON: M. le Président, j'aimerais savoir du ministre des Institutions financières si les associations de courtiers d'assurance auront reçu une réponse définitive aux requêtes déposées avant que le ministre ne rende public le rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-automobile, commission qu'on appelle communément Gauvin?

M. TETLEY: Oui, M. le Président. J'ai déjà donné avis, il y a une semaine, à la fédération plutôt qu'aux associations, qu'elle aura sa chartre. La réponse est oui.

### Placements du premier ministre

M. BOURASSA: M. le Président, je voudrais répondre à une question que le député de Maisonneuve m'a posée — il pourra me poser des questions demain — en ce qui a trait à mes placements et à mes investissements.

Pour résumer brièvement, M. le Président, c'est sous forme de capital social et d'épargne. Il y a des placements dans une caisse populaire de Québec, la Caisse populaire des fonctionnaires, un placement symbolique dans la Caisse d'économie des pompiers, dans des polices d'assurance, dont les bénéficiaires sont soit mon épouse ou ma mère et dans des obligations d'épargne du Québec.

M. le Président, si je peux ajouter un mot, hier, j'avais pris l'engagement de donner cette réponse à l'Opposition, mais j'ai dit que je ne voulais pas, par cela, imposer la même obligation, immédiatement, à tous mes collègues du conseil des ministres.

Je voudrais qu'on attende la publication des directives. Le comité dirigé par le ministre d'Etat et député de Marguerite-Bourgeoys devrait, d'ici quelques semaines, nous remettre des directives qui seront rendues publiques, et c'est à ce moment-là, je pense, qu'il sera loisible au ministre de répondre ou appliquer ces directives.

J'ai dit, avant hier, que j'avais une ou deux actions. En fait, j'avais une action d'une compagnie multinationale, et je suis prêt à m'en départir pour faire ma contribution. Je ne sais pas si le chef de l'Opposition va avoir objection à cela, c'est une action d'une valeur de \$16 sur un capital de 45 millions d'actions, je crois, et je suis prêt à en faire, peut-être, une contribution à la caisse électorale du député de Maisonneuve pour le congrès du leadership.

M. MORIN: M. le Président, nous n'acceptons de contribution ni de compagnies ni de sources douteuses.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!  
 Avant de passer aux affaires du jour, j'ai reçu avis d'une question de privilège de l'honorable député de Beauce-Sud, à la suite d'une réponse apportée à une question posée au feuilleton.

### Question de privilège

#### Question inscrite au feuilleton

**M. Fabien Roy**

M. ROY: M. le Président, je voudrais rassurer tout de suite le premier ministre et lui dire que cette question ne concerne pas belle-maman du tout.

Si j'ai posé cette question de privilège, c'est qu'on a répondu à des questions que j'avais formulées au feuilleton de la Chambre. La question no 8, apparaissant au feuilleton d'hier, est la suivante: "Quel fut le coût pour l'installation de l'ascenseur réservé au premier ministre, dans l'édifice A du parlement du Québec? Quelles ont été les sommes dépensées dans chacun des cas suivants? etc.

On m'a répondu hier: "Cet ascenseur — qui coûte, en passant, \$105,972 — d'une capacité de 22 personnes, s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement de circulation verticale et horizontale de cet édifice A..."

UNE VOIX: C'est une bonne réponse.

M. ROY: ... — "verticale et horizontale", s'il vous plaît — et il n'est en aucune façon réservé à l'usage exclusif d'un ou des membres de l'Assemblée nationale".

M. le Président, si j'ai soulevé cette question de privilège — et je sais que ceci a probablement échappé complètement à l'attention du ministre, je ne veux pas l'accuser — c'est simplement pour qu'il prenne avis de ce fait. Nous avons essayé, ce midi, d'utiliser cet ascenseur et on nous a répondu, bien gentiment, que seuls les garde du corps du premier ministre en avaient les clefs.

M. le Président, je soulève cette question et je pense qu'il est quand même important de souligner le point suivant.

C'est que dans l'avenir, lorsque le gouvernement aura à répondre à des questions posées par les députés, non seulement de l'Opposition mais également du parti ministériel, on apporte toute l'attention nécessaire et la diligence voulue de façon qu'on ne nous donne pas des réponses contraires à la réalité.

M. le Président, j'ai voulu souligner ce point parce que ce n'est pas la première fois que ça se produit. On pourrait probablement, à l'occasion d'autres questions, par exemple dans l'étude des crédits, parler d'autres sujets du genre. Mais je tiens à dire sur ce point que nous n'avons pas eu une réponse conforme à la réalité et conforme aux instructions données.

M. BOURASSA: M. le Président, ce que je peux dire là-dessus c'est que je n'ai jamais demandé la construction d'un tel ascenseur. Je ne m'en suis à peu près jamais servi et je n'en ai pas besoin.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LESSARD: Cela sert à quoi?

M. MAILLOUX: Le règlement...

LE PRÉSIDENT: Le ministre des Travaux publics.

M. MAILLOUX: M. le Président, étant donné que l'observation du député de Beauce-Sud me met en cause, est-ce que le règlement me permettrait de dire que je n'ai pas voulu altérer en aucune façon les réponses qui ont été préparées par les fonctionnaires de mon ministère? S'il y avait, par contre, anomalie à la lecture qu'en a faite le député de Beauce-Sud, je reverrai la réponse donnée mais je pense qu'il serait facile d'accuser les ministres si c'était moi qui préparais les réponses et qui en altérais le sens.

LE PRÉSIDENT: Affaires du jour.

### Travaux parlementaires

M. LEVESQUE: M. le Président, au salon rouge, nous poursuivrons les travaux concernant Place Desjardins, à l'intérieur de la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement; d'après les renseignements que j'ai, ces travaux se termineront au cours de l'après-midi. A la salle 81-A, la commission des affaires sociales poursuivra, jusqu'à 6 heures, l'étude des crédits de ce ministère et, à la salle 91-A, la commission des institutions financières, compagnies et coopératives poursuivra l'étude des crédits du ministère du même nom. Ce soir — et je prierai les membres de l'Assemblée de porter attention à certains changements — de 20 heures à 23 heures, il y aura deux commissions qui siégeront; à la salle 81-A, la commission de l'agriculture poursuivra l'étude des crédits de ce ministère et, à la salle 91-A, la commission des institutions financières, compagnies et coopératives poursuivra l'étude des crédits de ce ministère.

M. BOURASSA: M. le Président, je m'excuse, dans la lecture des placements que j'ai faite tantôt, je crois avoir oublié un montant dans une banque canadienne-française; je comprends que ça peut paraître assez marginal...

M. LEVESQUE: Vous l'avez mentionné.

M. BOURASSA: Je l'ai mentionné? On me l'avait signalé.

M. LEVESQUE: M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre à demain, 10 heures.

L'Assemblée ajourne ses travaux à demain, dix heures.

(Fin de la séance à 16 h 2)

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?  
Adopté.

### Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de faits ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. Il est disponible au coût de \$2. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

On s'abonne au journal des Débats en envoyant au comptable de l'Assemblée nationale \$8 par année. (Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances).

Le directeur.  
Benoît Massicotte,  
Bureau: 74-A  
Téléphone: 643-2890